

NOMENCLATURE : 07 – 10



**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60  
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité  
Projet Social  
Direction des Centres Socioculturels  
Lensois  
Ref : SH/CD  
Affaire suivie par Madame Sylvianne  
HYJEK Directrice du Centre Socioculturel  
F.VACHALA

DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'UNE PRESTATION  
POUR LA MISE EN PLACE DE DIX ATELIERS ECRITURE  
POUR UN PUBLIC ADULTE POUR LA PERIODE DE  
FEVRIER A JUIN 2023 AU CENTRE SOCIOCULTUREL  
FRANCOIS VACHALA.

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-  
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai  
2020, décidant l'application des dispositions prévues à  
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégations à des Adjoints au Maire,

Vu la consultation des prestataires suivants : Eric PINTUS,  
Mickael MOSLONKA, Ecrivain public, Détournement,  
Association Envol.

Vu la proposition retenue, à savoir celle de Monsieur Mickael  
MOSLONKA, Ecrivain public répondant au besoin dûment  
recensé,

Considérant que la mise en place de dix ateliers d'écriture  
pour un public adulte nécessitent la signature d'une  
convention avec Monsieur Mickael MOSLONKA, Ecrivain  
public pour le 1<sup>er</sup> stage les lundis 27/02, 06/03, 13-20-  
27/03/2023, pour le 2<sup>ème</sup> stage les lundis 15-22/05, 05-12-  
19/06/2023 de 14h00 à 16h00 au Centre Socioculturel  
FRANCOIS VACHALA.

Décision N°2023 – 70

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser l'achat de prestation pour la mise en place de dix ateliers d'écriture pour un public adulte, animés par Monsieur Mickael MOSLONKA, Ecrivain public, dont le siège social se situe 105 rue Victor HUGO-62950 NOYELLES-GODAULT.

**ARTICLE 2 :** Il sera conclu et signé une convention avec Monsieur Mickael MOSLONKA, Ecrivain public, pour le 1<sup>er</sup> stage les lundis 27/02, 06/03, 13-20-27/03/2023, pour le 2<sup>ème</sup> stage les lundis 15-22/05, 05-12-19/06/2023

**ARTICLE 3 :** Le coût de l'intervention est fixé à 1550€TTC (Mille cinq-cent-cinquante euros) sur présentation d'une facture conforme au devis. Le règlement s'effectuera mensuellement par mandat administratif. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

**ARTICLE 4 :** La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 28/02/2023



Pour le Maire  
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH

Reçu le 28/02/2023  
Sous Préfecture de Lens